



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août, à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – ENTRETIEN DU PATRIMOINE VEGETAL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DU 29 AOÛT 2022 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 1^{er} juillet 2022 pour une remise des offres le 3 août 2022.

Les prestations sont réparties en 2 lots.

Le montant des prestations pour la **période initiale** de l'accord-cadre est défini comme suit :

Lot(s)	Désignation	Minimum HT	Maximum HT
01	Nord Gave	15 000,00 €	60 000,00 €
02	Sud Gave	15 000,00 €	60 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an.

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat. Il est renouvelable par tacite reconduction, 3 (TROIS) fois maximum, pour une période de 1 an, sans pouvoir dépasser 4 ans.

Il a été remis 3 plis dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 29 août 2022 à 16h00 a décidé d'attribuer le marché comme suit :

Lot(1)	Désignation	Attributaire	Montant de l'offre HT
01	Nord Gave	CLAVÉ	45 845, 00 €
02	Sud Gave	CLAVÉ	45 845, 00 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Mme

Patrice LAURENT

